

L'économie sociale et solidaire, très féminisée et des salariés plus âgés

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 81 • Novembre 2021



En 2018, en Centre-Val de Loire, 92 500 salariés travaillent dans l'un des 8 900 établissements de l'économie sociale et solidaire (ESS). Composée des associations, des coopératives, des mutuelles et des fondations, elle occupe 10,8 % de l'ensemble des salariés de la région. Elle est globalement très féminisée, les associations sont prépondérantes (74,7 % des effectifs salariés). Les écarts de salaire peuvent être importants selon les domaines d'intervention, le salaire médian étant deux fois plus élevé dans les coopératives de crédit que dans certaines associations d'action sociale. Les professions intermédiaires y sont surreprésentées, tandis que la part des cadres y est moindre que dans le reste de l'économie. Les salariés de plus de 50 ans étant relativement nombreux, la question du renouvellement des effectifs constitue un enjeu important pour ces structures. En termes d'emploi, l'ESS pèse plus dans le sud-ouest de la région, tandis que ses domaines d'intervention reflètent les spécificités du caractère rural ou urbain du territoire. Ainsi l'action sociale est plus présente dans les territoires ruraux, les activités financières davantage dans ceux qui sont urbains.

Un salarié sur dix travaille dans l'ESS

Fin 2018, en Centre-Val de Loire, 8 900 établissements en activité emploient au moins un salarié relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) ► **champ**. Tous niveaux de rémunération et durée de travail confondus, 92 500 salariés travaillent dans ces structures, soit 10,8 % de l'ensemble de l'effectif régional. Le poids de l'ESS en Centre-Val de Loire est proche de celui de la France métropolitaine (10,4 %) et inférieur à celui de la France de province (France métropolitaine hors Île-de-France, 11,5 %).

Les associations emploient 74,7 % des salariés de l'ESS. Cette proportion se situe en dessous de celle du niveau France de province (78,6 %), en raison de la place plus importante des

coopératives et des mutuelles dans la région. Essentiel au fonctionnement des structures de l'ESS, en particulier les associations, le bénévolat est largement répandu, mais n'entre pas dans le champ de cette étude, limitée au salarié ► **encadré 2**.

Le quart des emplois dans les associations d'action sociale d'aide aux personnes et de santé

La répartition des salariés de l'ESS selon les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) diffère du reste

► Encadré 1 - L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire rassemble des entreprises ayant un fonctionnement collectif et démocratique se fixant un but autre que la seule rentabilité de leurs activités économiques. La Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire leur reconnaît quatre statuts juridiques : associations, mutuelles, coopératives et fondations. Elles suivent un projet fixé par leurs membres, porté par des valeurs sociales, environnementales et de solidarité. Elles répondent à un besoin local et leurs emplois sont implantés sur un territoire d'action. Leur modèle d'entrepreneuriat commun est basé sur les principes suivant :

- un projet d'intérêt commun ;
- une lucrativité limitée mise au service du projet ;
- une gouvernance démocratique (une personne = une voix).

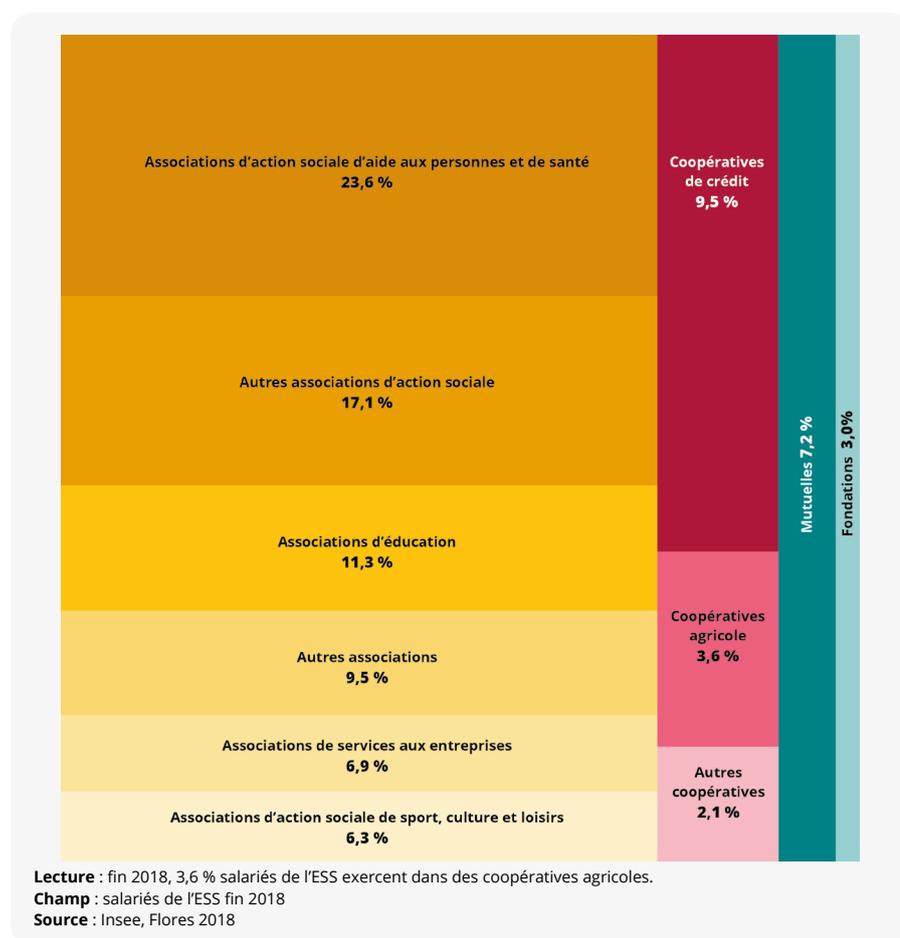
L'ESS est une économie engagée et innovatrice, intervenant dans des secteurs variés et sous des formes diverses : associations culturelles, mutuelles de santé, coopératives agricoles, clubs sportifs, établissements du médico-social, entreprises d'insertion, banques coopératives, associations environnementales, coopératives de consommateurs, etc.

En partenariat avec :

de l'économie sur certains aspects. La part des cadres et des professions intellectuelles supérieures est proche (13,4 %, contre 13,8 % hors ESS), mais les ouvriers ne représentent que 16 % de l'emploi dans l'ESS, contre près du tiers en France. Comme dans l'ensemble de l'économie, les employés

et professions intermédiaires constituent la majorité des effectifs, mais dans une proportion plus importante (70,5 %, contre 52,9 % hors ESS). Cette surreprésentation s'explique par celle des activités de service (action sociale, activités financières et d'assurance, enseignement).

► 1. Répartition des effectifs salariés par domaine d'intervention de l'ESS en 2018



L'ESS couvre une grande variété d'activités et de métiers. Au-delà des quatre grandes catégories juridiques que sont les mutuelles, coopératives, associations et fondations, elle peut être décomposée en neuf domaines d'intervention ► **figure 1**. Les associations d'action sociale d'aide aux personnes et de santé constituent à elles seules un quart des effectifs salariés (23,6 %). Elles s'appuient très majoritairement sur des employés (65,5 %), tels que les aides à domicile et ménagères, les travailleuses familiales ou bien les aides-soignants. Les coopératives de crédit et les mutuelles, respectivement 9,5 % et 7,2 % des salariés de l'ESS, emploient une plus forte proportion de professions intermédiaires (47,8 %) dans les métiers de la banque et de l'assurance, ou de la santé pour les mutuelles (infirmiers, opticiens lunetiers). Le plus fort taux de cadres (32,6 %) s'observe dans les associations d'éducation (11,3 % des salariés de l'ESS), du fait de la part conséquente des professeurs agrégés et certifiés dans les établissements de l'enseignement associatif. Les associations de sport, culture et loisirs recourent surtout aux professions intermédiaires (65,3 %), comme les animateurs socioculturels et de loisirs ou les moniteurs et éducateurs sportifs. Les coopératives agricoles (3,6 % des salariés de l'ESS), les autres associations d'action sociale (17,1 %) et les associations de services aux entreprises (6,9 %), partagent une même spécificité, celle d'une large part d'ouvriers dans leurs effectifs (entre 39 % et 47 %), contrairement aux autres domaines d'intervention de l'ESS. Enfin, les fondations, autres coopératives et associations (14,6 % des effectifs) se composent pour un tiers d'employés aux activités très diverses (agents de service hospitaliers, assistantes maternelles) et pour un autre tiers de professions intermédiaires (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs).

Deux salariés sur trois sont des femmes

Comme dans toutes les régions, l'ESS est beaucoup plus féminisée que dans le reste de l'économie : les deux tiers des postes (66,7 %) sont occupés par des femmes, contre moins de la moitié hors ESS (49,3 %) ► **figure 2**. Cette part de salariées est comparable à celle de France de province. Le taux de féminisation varie selon les domaines d'intervention de l'ESS. Dans les associations d'action sociale d'aide aux personnes et de santé, où les employés sont surreprésentés, la féminisation de l'emploi atteint 86,9 %. Elle est aussi élevée dans les mutuelles (74 %) en raison de la présence des professions intermédiaires du domaine médical. À l'opposé, dans les coopératives agricoles, les ouvriers sont plus fréquents et seulement 28 % des salariés sont des femmes.

Les emplois des postes à temps partiel sont plus fréquents dans l'ESS que dans le reste

► Encadré 2 - Le bénévolat

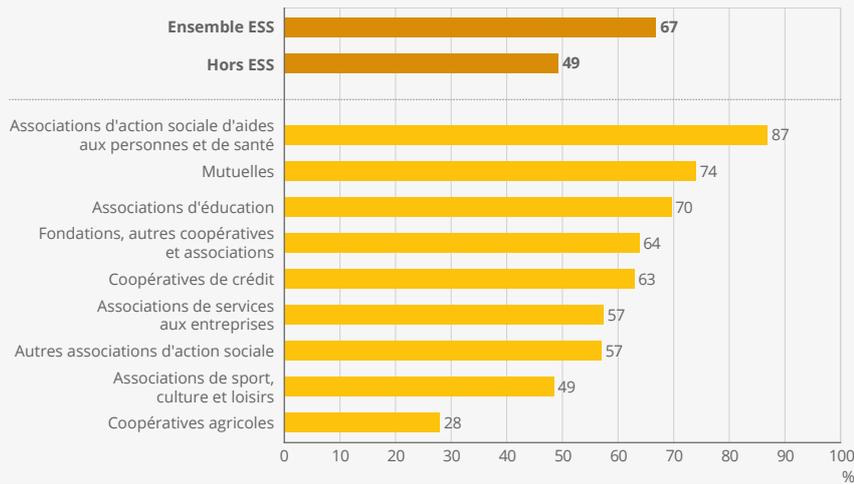
En 2019, près de 22 millions de Françaises et Français donnent au moins une heure de leur temps de manière libre et non rémunérée, le plus souvent à une association, parfois à une fondation, une mutuelle ou une institution publique. En Centre-Val de Loire, entre 480 000 et 510 000 bénévoles, dont 200 000 à 210 000 réguliers¹ (au moins une fois par semaine), s'investissent dans plus de 50 000 associations.

Ainsi les bénévoles constituent une ressource humaine non négligeable pour les associations, y compris employeuses, dont ils sont un rouage essentiel à leur fonctionnement interne. En plus de participer aux activités de l'association (animation, évènement, coordination, etc.), ils en assurent la gestion administrative, occupant des fonctions dirigeantes et au sein des conseils d'administration.

Les établissements de l'ESS de la région ont des effectifs moyens comparables à ceux du reste de l'économie (respectivement 10,6 salariés contre 10,8 salariés), mais plus petits que ceux de l'ESS en France de province (12 salariés en moyenne). Les effectifs salariés relativement plus faibles des associations présentes en Centre-Val de Loire (9,5 salariés, contre 11,3 en France de province), contribuent à expliquer cette différence. Les fondations, bien moins nombreuses que les associations, sont de plus grande taille (50,4 salariés en moyenne). Cependant, certaines associations, notamment dans le domaine de l'aide à domicile, peuvent atteindre des tailles conséquentes, comme l'Assad-Had à Tours ou bien Facilavie à Bourges qui emploient plusieurs centaines de salariés.

¹ Sources : Enquête IFOP - Recherches & Solidarités « Les associations en Centre-Val de Loire - Repères et Chiffres Clés » 13^e édition Octobre 2020

► 2. Taux de féminisation par domaine d'intervention de l'ESS



Lecture : fin 2018, 28 % des salariés des coopératives agricoles de l'ESS sont des femmes.

Champ : salariés de l'ESS en Centre-Val de Loire fin 2018

Source : Insee, Flores 2018

de l'économie (32,8 % contre 20,1 %) et plus souvent exercé par les femmes (38,8 %, contre 22,3 % pour les hommes). Pour autant, les femmes à temps partiel ont une durée du travail annuelle supérieure à celle des hommes dans la même situation (216 jours contre 173).

Des salariés plus âgés que dans le reste de l'économie

Les salariés de l'ESS de Centre-Val de Loire sont souvent plus âgés : la moitié a plus de 40 ans (38 hors ESS) et 26,2 % d'entre eux ont plus de 50 ans (20,3 % hors ESS) ► **figure 3**. Par ailleurs, l'ESS connaît un déficit de salariés de moins de 26 ans : ils représentent seulement 15,4 % de l'ensemble des effectifs, soit 6 points de moins que dans le reste de l'économie. Néanmoins, cette situation ne se retrouve pas dans tous les

domaines d'intervention de l'ESS. Si certains comme les associations d'éducation emploient à peine 5,8 % de jeunes salariés, ces derniers sont plus présents dans les coopératives agricoles (26,5 %) et dans les associations de service aux entreprises (20,7 %), aux activités à forte main d'œuvre ouvrière. Dans les associations d'action sociale d'aide aux personnes et de santé, ainsi que celles d'éducation – ensemble un tiers des effectifs de l'ESS – la part des salariés de plus de 50 ans atteint 30,8 %, soit la plus élevée parmi les domaines d'intervention. Dans l'ensemble de l'ESS, parmi les moins de 26 ans, la part des femmes est plus basse (61,7 %) que chez les plus de 50 ans (65,7 %). Le renouvellement des salariés devient un enjeu important, rendu d'autant plus complexe que les salaires peuvent être moins élevés dans certains domaines d'intervention, ce qui peut être en lien avec

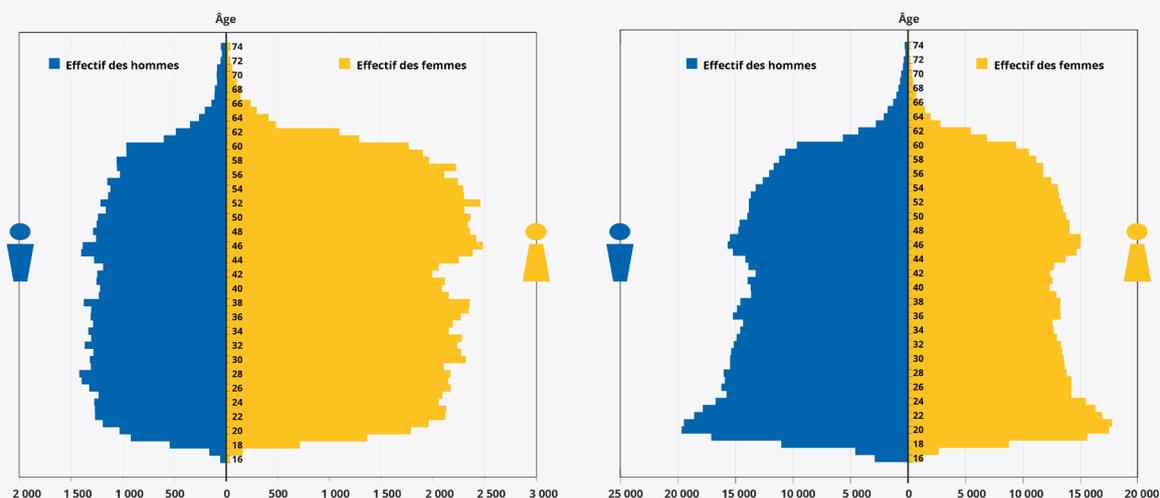
des répartitions différentes des catégories socioprofessionnelles entre domaines.

Des écarts salariaux similaires au privé, mais moins de différence entre hommes et femmes

En Centre-Val de Loire, le salaire horaire net médian s'établit à 11 euros dans l'ESS, un niveau proche de celui du secteur privé (11,3 euros). Les disparités salariales sont également comparables, le salaire des 10 % les mieux rémunérés dépassant 2,5 fois celui des 10 % qui le sont le moins bien. Les inégalités de salaires ne sont donc pas plus faibles dans l'ESS. Cependant, il existe des disparités conséquentes entre les domaines d'intervention de l'ESS. Ainsi, le salaire horaire net médian est proche des 10 euros dans la plupart des branches associatives, à l'exception des associations d'éducation (13 euros), où les cadres sont surreprésentés. Les autres associations d'action sociale présentent à la fois le salaire horaire net médian le plus faible (8,5 euros) et les plus grands écarts salariaux, le rapport des 10 % des salaires les plus élevés aux 10 % les plus bas dépassant 3,1. Ce sont les coopératives de crédit et les mutuelles qui tirent les revenus de l'ESS vers le haut, avec des salaires horaires nets médians de respectivement 16,1 euros et 14,5 euros.

Les inégalités salariales entre hommes et femmes sont moins marquées dans l'ESS. L'écart entre salaires horaires nets médians est de 0,3 euro en faveur des hommes, alors qu'il atteint 1,2 euro dans le privé. Là encore, les situations varient selon les domaines d'intervention. Si le salaire horaire net médian des hommes travaillant dans une mutuelle est supérieur de 4,2 euros à celui des femmes, ce salaire est inférieur de 1,6 euro à celui de leurs collègues féminines dans les autres

► 3. Pyramides des âges dans l'ESS et hors ESS en 2018



Champ : salariés de Centre-Val de Loire en 2018

Sources : Insee, DADS-DSN 2018, Flores 2018

associations d'action sociale. Entre ces deux extrêmes, les salaires des hommes et des femmes sont équivalents dans les fondations, les autres coopératives et associations, ainsi que les associations de sport, culture et loisirs. Parmi les salariés de moins de 26 ans, les femmes gagnent plus que les hommes dans l'ESS (+ 0,7 euro) que dans le secteur privé (- 0,2 euro). Passé 50 ans, les salariés masculins de l'ESS sont les mieux payés (+ 1,8 euros), en particulier dans les mutuelles (+ 7,3 euros).

Les emplois aidés sont plus fréquents que dans le reste de l'économie (6,3 % contre 1,1 %). Les associations y ont davantage recours (7,9 % des emplois). L'emploi est plus fréquemment sous contrats à durée indéterminée (CDI) dans l'ESS que dans le reste de l'économie (54,6 % contre 48,4 %), mais aussi sous contrat à durée déterminée (29,7 % contre 14,7 %). La situation est cependant contrastée selon les 4 familles de l'ESS : de 49,7 % de salariés en CDI dans les associations à 75,4 % dans les mutuelles.

Plus présente dans le sud-ouest de la région...

À l'échelle régionale, 10,8 % des effectifs salariés relèvent de l'ESS. Si son poids est de 11,8 % en Indre et 11,9 % en Indre-et-Loire, elle est moins présente dans les départements limitrophes de l'Île-de-France (9,6 % dans le Loiret et 10,8 % dans l'Eure-et-Loir). Elle est ainsi plus ancrée dans le sud-ouest de la région, à proximité de la région des Pays de la Loire, où elle est plus fortement implantée (12,9 %). L'ESS est présente dans l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) de la région, mais ses salariés se répartissent de

façon hétérogène sur le territoire. La taille et la localisation des établissements employeurs y contribuent. Si les fondations n'accueillent que 3 % des salariés dans 6 % des établissements de l'ESS de Centre-Val de Loire, elles peuvent représenter un poids important localement. Ainsi, près de la moitié (46,6 %) des salariés travaillant dans une fondation sont en Eure-et-Loir. Le département compte quelques grands établissements comme la Fondation d'Auteuil dans l'EPCI des Terres de Perche ou la Fondation Chevallier Debeausse dans celle du Bonnevalais. Les coopératives, surtout les coopératives agricoles, sont plutôt situées sur le territoire loirétain en particulier dans la Beauce avec Tereos, et au sein Orléans Métropole pour Axereal.

...et les territoires ruraux autonomes très peu denses

Les acteurs de l'ESS ont le même poids (10,8 % des salariés) dans l'espace urbain ou rural. Cependant, ils représentent une part plus élevée (18,7 %) dans les communes rurales, lorsqu'elles sont très peu densément peuplées et qu'elles se situent hors influence d'un pôle d'emploi.

Dans les EPCI essentiellement urbains, la part de l'ESS ne dépasse pas les 15 % et elle relève surtout des activités financières et d'éducation. Les plus gros établissements y sont davantage localisés, tels Groupama-Centre Manche (plus de 1 000 salariés) à Chartres Métropole, l'association d'aide à domicile Assad-Had à Tours Métropole, ou la caisse régionale du Crédit Agricole à Blois Agglopolys. Ces effectifs sont à mettre en regard de la densité d'actifs plus importante dans ces territoires.

Dans les EPCI essentiellement ruraux, à la densité de population moindre, la part

de l'ESS peut dépasser 25 %. C'est le cas dans l'EPCI des Terres de Perche (28,9 %), d'Ecueillé-Valençay (28,8 %) et du Pays de Nérondes (38,8 %). La part des effectifs des coopératives agricole est plus haute dans les territoires ruraux (8,3 % en moyenne contre 1,7 % dans l'urbain). Cependant, ce sont surtout les associations d'action sociale d'aide aux personnes et de santé qui regroupent les emplois de l'ESS en milieu rural. Près d'un salarié sur trois est employé dans ce domaine d'intervention, contre un sur cinq dans les EPCI urbains.

Ces associations interviennent dans certaines zones rurales où les activités sont moins diversifiées et davantage axées sur les services à la personne, notamment à cause du vieillissement de la population. Ainsi, 60 % salariés de l'ESS travaillent dans ce **domaine d'intervention** dans les EPCI où l'indice de vieillissement (le rapport de la part des plus âgés sur les plus jeunes) excède les 200 (contre 93,6 au niveau régional), comme dans ceux d'Ecueillé-Valençay ou de Marche Occitane-Val d'Anglin.

Erwan Porte, Maxime Simonovici (Insee), Jeanne Fulloy (cress)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Champ

Le champ de cette étude se limite donc aux quatre familles historiques de l'économie sociale définies par leur statut juridique : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations.

Les salariés de l'ESS sont comparés à ceux du reste de l'économie, sauf concernant les rémunérations (aux salariés du privé uniquement).

► Pour en savoir plus

- « L'économie sociale », *Insee base de données*, mai 2021.
- « Économie sociale et solidaire : un soutien à l'emploi dans les territoires ruraux fragiles », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 107, octobre 2020.
- « Les chiffres-clés de l'emploi dans l'Économie Sociale et Solidaire », *Panorama de l'Observatoire de l'ESS en région Centre-Val de Loire* n°15, cress Centre-Val de Loire, septembre 2018.
- « L'économie sociale, des principes communs et beaucoup de diversité : 10 % de l'emploi salarié et 5 % de la valeur ajoutée », *Insee première* n° 1522, novembre 2014.
- « L'évaluation de l'apport de l'économie sociale et solidaire », *Ministère de l'Économie et des finances*, septembre 2013.

► Sources

Le **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** (Flores) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Les données sont restreintes aux établissements actifs en fin d'année (dernière semaine de décembre), ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.

Les bases « **Tous salariés** » **DADS-DSN (Déclarations annuelles de données sociales - Déclarations sociales nominatives)** sont des fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, produites à partir de déclarations administratives de leurs employeurs.

► Définitions

Les **domaines d'intervention** de l'ESS sont des regroupements effectués à partir des 24 familles détaillées de l'ESS issues des 4 grandes familles (associations, coopératives, mutuelles et fondations). Ils permettent une analyse selon des types d'activités proches. Par exemple, le domaine d'intervention « Associations d'éducation » comprend les associations de formation initiale, formation des adultes, formation continue, recherche et développement et autres enseignements.

Des compléments méthodologiques figurent dans la version en ligne sur insee.fr de cette publication.

